



AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 3 novembre 2020, les règlements suivants :

- Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2010, chapitre 25) afin d'agrandir l'aire d'affectation du sol Résidentielle « RS » à même une partie des aires d'affectation du sol Commerciale locale « CL » et Zone tampon « ZT », approximativement à l'est de l'intersection des rues des Prairies et Saint-Maurice (2020, chapitre 135);
- Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin de créer, à partir des zones CL-6531 et ZT-6532, une nouvelle zone résidentielle située entre les rues P. Dizy-Montplaisir et des Prairies (2020, chapitre 136).

Ces règlements sont maintenant en vigueur et actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 23 décembre 2020.

Me Yolaine Tremblay, greffière